

AIDES À L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

En 2024



DEUX AIDES POSSIBLES

MONTANT

6 000 euros
Pour la 1ère année



Pas d'aide pour les 2 et 3ème année



Entreprise de moins de 250 salariés

Entreprise de 250 salariés et +



AIDE UNIQUE



Titre ou diplôme inférieur ou égal au niveau 4

AIDE EXCEPTIONNELLE



Titre ou diplôme de niveau 5 à 7

AIDE EXCEPTIONNELLE



Titre ou diplôme jusqu'au niveau 7



Seuil de contrats favorisant l'insertion professionnelle

Au moins 5% de contrats favorisant l'insertion professionnelle d'ici le 31 décembre 2025

OU

Au moins 3% d'alternants et plus de 10% d'alternants par rapport à l'année 2024



PROCÉDURE D'OBTENTION



CONTRAT D'APPRENTISSAGE



